



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels  
Administratifs et Techniques

DIEPAT/24-1013-232 du 24/06/2024

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
ACADEMIQUE DES PERSONNELS DE DIRECTION D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE  
FORMATION - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames, Messieurs les personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail :  
nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-  
marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise la composition de la  
commission administrative paritaire académique concernant le corps des :

**Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation**

portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel.

*Signataire : Pour le recteur et par délégation, Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille*



**Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des personnels de direction**

**Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 9 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur David LAZZERINI, DRRH en date du 1er février 2023 ;

Vu le changement de fonctions de Madame Claudie FRANÇOIS GALLIN le 7 novembre 2023 ;

Vu le changement de fonctions de Monsieur Bernard BEIGNIER le 3 avril 2024 ;

Vu la nomination de Monsieur Benoît DELAUNAY, en tant que recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités le 31 mai 2024.

**Arrête :**

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique des personnels de direction, les représentants de l'administration et les représentants du personnel désignés ci-après :

**A. Représentants de l'administration**

**a. Membres titulaires**

- Monsieur Benoît DELAUNAY, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, rectorat, Aix-en-Provence
- Monsieur Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, rectorat, Aix-en-Provence

b. Membres suppléants

- Madame Véronique BLUA, IA-DAASEN des Bouches-du-Rhône, DSDEN, Marseille
- Madame Laurence GOMEZ, IA-IPR EVS, rectorat, Aix-en-Provence

**B. Représentants élus du personnel**

a. Membres titulaires

- Monsieur Didier DONATI, SNPDEN-UNSA, lycée Jean d'Ormesson, Châteaurenard
- Madame Isabelle LAGADEC, SNPDEN-UNSA, lycée Vauvenargues, Aix-en-Provence

b. Membres suppléants

- Monsieur Frédéric BOUILLOT, SNPDEN-UNSA, collège Victor Schoelcher, Sainte-Cécile-les-Vignes
- Madame Alexandra COSTES, SNPDEN-UNSA, lycée Félix Esclangon, Manosque

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 7 juin 2024

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN

